

Image not found or type unknown



CONTRAT DE COOPERATION COMMERCIALE

Par **BABETH80**, le 10/02/2012 à 18:13

Bonjour

Nous sommes une petite société de communication visuelle cad que nous decorons, personnalisons des voitures pour des artisans, des enseignes ...

Pour developper notre Chiffre d'affaires nous envisageons de mettre en place un partenariat avec les concessions automobile pour leur vendre des "kits signature". Le kit signature est en fait le nom du garage que l'on appose sur le vehicule mais on souhaite aussi proposer le marquage du vehicule des sa sortie du garage.

Sommes nous dans l'obligation de rediger un contrat de collaboration ou de partenariat ?